

Bruits de couloir...



Dans un mois, les premières sorties 2024 en petite vitesse sont programmées. C'est dire si l'impatience commence à pointer le bout du nez dans certaines colonies. Mais c'est surtout dire que le temps commence à presser pour les dirigeants chargés de lever les dernières incertitudes...

la phase cruciale dans la finition de tout exercice ailé en attente d'existence. En ce mois hivernal, les dossiers doivent être cleans (en principe) avant l'envol de la compétition. C'est dans cet esprit que les statuts (art. 22.1) imposent, à la fédération, février comme ultime délai

pour tenir une assemblée générale nationale structurant définitivement avant la première sortie officielle de la saison. En d'autres termes, elle la mandate, durant ce mois carnavalesque, de peaufiner et d'entériner (toujours en principe) toutes les copies initiées en amont par le CSN, par

les EP/EPR voire par toute AGN précédente.

Normalité. En temps régulier, les programmes sportifs sont en février depuis belle lurette définitivement arrêtés par les sociétés. Les ententes constituées. Les zones de participation entérinées par les instances régionales ou sur le point de l'être. Les critères de championnats nationaux fixés. Le règlement doping actualisé... Cette énumération souligne l'importance de cette AGN de février. De plus, elle possède la compétence de pouvoir, en toute dernière minute, remettre en cause, en tant qu'organe de décision statutaire suprême, des arrêts pris antérieurement par des « acteurs » subalternes et de les amender. Ce qui à vrai dire, il faut le reconnaître, fut le cas par le passé...

Inutile de dire dans ce contexte que « *Bruits de couloir* » ne peut qu'accorder une attention toute particulière à cette période encourageant des risques.

Engouement. Le recours à des masters d'une nouvelle génération implique une totale concordance identitaire entre les données du pigeon engagé et celles de son propriétaire sous peine d'interdiction de classement dans un résultat. Cette mesure, exercée au départ à l'échelon national lors des saisons précédentes, entre désormais en application en vitesse et demi-fond. Ce qui implique pour certaines colonies la nécessité



de muter des pigeons pour pouvoir par la suite les aligner en leur nom sans courir de risque. Deux méthodes existent pour réaliser cette opération administrative. La première, usitée lors des années précédentes au coût de 2 € par pigeon, reste toujours d'actualité. La seconde, initiée en janvier dernier au coût de 1,5 € par pigeon, basée exclusivement sur le recours à l'informatique, a pour l'heure le vent en poupe. Plusieurs centaines de mutations informatiques ont été réalisées en quelques jours. La normalité des épreuves ne peut qu'en sortir gagnante en évitant en autres des discussions sur la propriété du pigeon auteur de performances.

Deadline le 9 mars. En janvier dernier, le 26 pour être précis, la FCI a élu, lors de son Congrès tenu à Maastricht, son Comité Directeur de la session 2024-2028. Ce dernier se compose, conformément aux statuts de l'organisme mondial, de quatorze « *délégués* » provenant des différentes fédérations adhérentes. Un président, trois vice-présidents, quatre membres et six présidents de Commissions qualifiées de Professionnelles (Commission Sportive, Commission Standard, Commission des Statuts et Questions Juridiques, Commission des Finances, Commission Vétérinaire et Scientifique, Commission Doping) ont été, à cette occasion, intronisés dans leurs fonctions respectives pour un mandat de quatre ans.



A ce même Congrès, les présidents de trois Commissions qualifiées de non Professionnelles (Commission d'Audit, Commission Disciplinaire, Commission d'Appel) ont été accrédités pour quatre ans d'un fauteuil présidentiel sans pour autant disposer de la compétence de pouvoir siéger au Comité Directeur.

La Belgique, reconnue berceau de la colombophilie, brille par son absence dans ces nominations. Toutefois, tout espoir n'est pas encore perdu car il reste 76 sièges (suppléants compris) à pourvoir pour compléter toutes les Commissions Professionnelles ou non Professionnelles. Pour la circonstance, un appel aux candidatures est lancé par la FCI auprès des fédérations. Ces candidatures doivent être déposées avant le 10 mars. La Belgique restera-t-elle dans l'anonymat ? Ou manifestera-t-elle un intérêt officiel à recruter ? De quelle manière ? En fonction de quels critères ?... En fonction des compétences des postulants ?... En fonction d'arguments d'une toute autre nature ? Une certitude, tout deviendra clair le 23 mars au terme de la réunion programmée sur ce sujet par le Comité Directeur de la FCI.

Report imposé. Le 5 février, le comité de l'EPR Hainaut-Brabant wallon se réunissait pour



entre autres entériner les zones de participation des différentes ententes constituées pour la saison 2024, la réglementation provinciale le lui imposant. Toutefois, suite au litige, désormais porté dans le domaine juridique, opposant en grande vitesse l'EPR à la société de Marche-lez-Ecaussines, l'entérinement officiel n'a pas été acté. Les ententes non concernées par ce différend peuvent toutefois considérer que leurs

zones de participation respectives sont officieusement officielles car le comité provincial ne



manifeste aucun désir de changement selon les propos présidentiels.

Campagne promotionnelle. Verbe emprunté au latin, « *Fugare* » se traduit par « *fuire* » en français. De manière paradoxale, ce verbe est l'appellation d'un salon international qui draine, chaque année, une foule compacte soucieuse de découvrir une offre complète et internationale. Implanté dans les halls 2 et 3 de Kortrijk-Xpo, dans la ville de Flandre occidentale traversée par la Lys, ce salon s'est déroulé ces 17 (de 9h à 18h) et 18 février (de 9h à 15h). Il vient de fermer les portes de sa treizième édition sur un nouveau succès. L'entrée était fixée à 12 € par personne pour les hommes, gratuite par contre pour les femmes et enfants (ticket de parking 5 €).



La RFCB y a mené campagne pendant les deux journées en offrant, outre le verre de l'amitié, la présence dans son stand des membres de son Conseil d'Administration et de Gestion National enclins à échanger. De leur côté, les mandataires provinciaux, présents selon leurs disponibilités, ont assuré un « *circuit court* » avec les amateurs de leurs entités provinciales respectives. Des amateurs qui en outre disposaient de la possibilité supplémentaire de déposer, dans une boîte aux lettres, leurs remarques et surtout leurs suggestions attendues. Espérons que ces dernières soient constructives et deviennent par la suite l'objet d'une attention toute particulière des instances qui montreraient de la sorte que la communication est primordiale à leurs yeux. Vivrait-on le point de départ d'une nouvelle gestion dynamique ? Wait and see...

Tendance particulière. Prévus le 1^{er} février, la réunion du Comité Sportif National fut reportée de cinq jours suite aux manifestations des agriculteurs compromettant la présence des membres. La séance tenue fut nettement moins longue qu'à l'accoutumée. Et pourtant l'ordre du jour était relativement copieux. Il mentionnait notamment la nécessité de discuter des concours nationaux et internationaux 2024 (bureaux nationaux, nourriture distribuée pendant le voyage, cahier des charges pour les organisateurs...). Mais encore de propositions de modifications aux règlements sportifs, de concours de demi-fond, de concours provinciaux et interprovinciaux... La durée écourtée de la séance est-elle tributaire de l'acquisition rapide d'un consensus au sein de cet organe paritaire d'un point de vue linguistique ? Cette question n'est pas d'actualité car, concernant certains points, il fut parfois décidé de ne pas décider au terme des échanges et de laisser à l'Assemblée Générale nationale le soin de prendre les décisions finales. Une façon de voir de cette instance sportive non conforme à des remarques antérieures envers l'AGN.

Retours attendus. Lors de l'Assemblée Générale Nationale du 20 novembre 2023, certains points sportifs ont soulevé des discussions soutenues ne se soldant pas par une large majorité sécurisante. Tant les points de vue divergeaient à propos de Saint-Vincent, de Tulle, du demi-fond hennuyer et de la petite vitesse chère aux Anversois. C'est sans surprise que ces sujets étaient de nouveau repris au



« menu » du CSN de ce 6 février. Ce qui ne pouvait qu'annoncer le même sort leur réservé lors de l'AGN du 23 février prochain.

Doute levé ? En sport ailé, Saint-Vincent est l'abréviation couramment usitée pour désigner



Saint-Vincent-de-Tyrosse, une ville étape landaise en Nouvelle-Aquitaine. Cette abréviation, à titre anecdotique, court toutefois le risque d'être confondue avec la dénomination du patron des vigneron. Faut-il encore rappeler, qu'en 2023, le lâcher international sur Saint-Vincent-de Tyrosse, effectué après une remise au lendemain, sur le parking d'une grande surface commerciale, défraya la chronique. Diverses vidéos projetées sur la toile l'attestèrent en montrant les dangers encourus par les participants à l'épreuve à l'ouverture des paniers. Des mesures s'en suivirent.

En pareille circonstance, le passé rappelle que la RFCB réagit sur deux niveaux. Elle adresse d'abord une sanction à l'organisateur et se résout ensuite, pour de plausibles raisons psychologiques, à souvent ne pas reprogrammer l'étape critiquée lors de l'exercice suivant.

Aussi Dax, une autre étape landaise du sud-ouest de la France fréquentée précédemment, tint la corde pendant un long moment, mais il semblerait dès à présent acquis (conditionnel de prudence) que Saint-Vincent-de-Tyrosse reste sur la scène internationale 2024 suite à la découverte d'un nouveau lieu de lâcher adéquat.

Parenté sans faille. Lors de la présentation du projet de calendrier national 2024 pendant



l'Assemblée Générale Nationale de novembre 2023, Tulle, ville corrézienne en Nouvelle-Aquitaine, était programmée à deux reprises comme ce fut déjà le cas en 2022. Rien d'anormal de prime abord. Mais la proposition surréaliste suggérée de faire intervenir le second Tulle 2024 soit dans le championnat de grand demi-fond national, soit dans son homologue de fond national suite à la liberté de choisir laissée à l'amateur, soulevait des réactions qui, faute d'accord forgé, imposaient le report décisionnel à l'AGN de février. Il semblerait (de nouveau un conditionnel de prudence) que l'on s'achemine, en retenant le kilométrage de vol comme argument, vers la solution consistant à reprendre les deux Tulle dans le

championnat national de fond. Ce qui, par mesure de prudence, éviterait une controverse en cas d'obtention d'un titre national suite au libre choix laissé à l'amateur.

Confirmation ou infirmation ? Pour rappel, les deux faits saillants retenus de l'Assemblée Générale Nationale de novembre 2023 ont été, d'une part, l'intronisation orale, toutefois non actée, d'un championnat national de petite vitesse suite aux demandes répétées des Anversois et, d'autre part, l'autorisation accordée au Hainaut d'organiser le demi-fond à





un jour de panier. Mais « *La vérité d'un jour n'est pas toujours celle du lendemain* », les deux provinces demanderesses risquent d'en faire l'expérience à leurs dépens suite à la reprise à l'ordre du jour de l'AGN de février de ces deux thématiques en réponse aux demandes d'EP flamandes. Des bruits de couloir invitent à le penser...

Bureaux nationaux. En assemblée générale nationale 2023, il fut demandé aux EP/EPR, lors de la discussion portant sur les convoys nationaux, de rationaliser les bureaux. C'est désormais chose faite car les copies provinciales sont remontées à Halle et ont été abordées lors du dernier CSN. Les statistiques établies par la RFCB (nombre de pigeons, nombre d'amateurs) sur la participation aux nationaux entrent-elles en concordance avec la réflexion des mandataires provinciaux, Wait and see l'entérinement de la liste des bureaux 2024.

Parité. Emanant de l'arrondissement Huy-Verviers-Waremme, le Liégeois Jean Vandervost démissionne de son mandat provincial et par injonction de la présidence de l'EPR Liège-Namur-Luxembourg. Ses compétences présidentielles au sein de ladite EPR sont provisoirement reprises par le Luxembourgeois Patrick Cherain qui assure l'intérim. Conséquence mathématique de cette décision, la parité s'instaure à l'AWC au niveau de la représentation de chaque EPR (cinq membres) la constituant. Ce qui était loin d'être le cas auparavant...

Cas de force majeure. Philippe Deneyer est l'ultime élu en exercice de la province de Namur. En conséquence, il va découvrir, outre ses fonctions de membre de l'AGN et de l'EPR Liège-Namur-Luxembourg, de censeur national, de vice-président et trésorier de l'AWC, le privilège de siéger au CSN en remplaçant Daniel Clement démissionnaire. Agenda désormais des plus chargés pour le Namurois.

